

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 12/12/2024

Séance du 19 décembre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Eloi ALBET, Jean-Pierre MOULS, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Sophie CANTALOUBE à Patrick ROQUES, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Louis CABANES

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Eric HOULES, Guy SALES

**Absents :** Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY

**Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance**

-----  
N°20241219\_167

**Objet :** Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de Saint-Sernin-sur-Rance à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE

Madame la Présidente présente la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE sise 4 Place de la Collégiale – 12 380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, qui se porte acquéreur de la parcelle cadastrée D0079 – commune de Saint-Sernin-sur-Rance.

En effet, cette parcelle (terre) est mitoyenne d'une parcelle appartenant à l'acquéreur D0080, qui souhaiterait regrouper les deux (petites) parcelles pour remettre en valeur les terrains qui se trouvent à proximité du sentier de randonnée appelé « Sentier du Salès » qui est une

promenade familiale qui « fourmille d'aperçus et d'accès inhabituels sur Saint-Sernin ». Les terrains sont bordés par des murets de pierres sèches.

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée D0079 – commune de Saint-Sernin-sur-Rance, comme détaillée ci-dessous, à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE :

- Superficie : 370 m<sup>2</sup>,
- Prix de vente HORS TAXE de la parcelle D 0079 : 1,00 € le m<sup>2</sup>  
soit 1,00 € X 370 m<sup>2</sup> = 370,00 € H.T.
- TVA sur marge : cette vente ne génère pas de marge taxable,
- Prix T.T.C. de vente : 370,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE la parcelle cadastrée D 0079 – commune de Saint-Sernin-sur-Rance d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> au prix de 1,00 € H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,*

*Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*